



## 34<sup>ème</sup> CONGRES ANNUEL DE LA FISAF

FAIRE DU DROIT A LA FORMATION ET AU TRAVAIL UNE REALITE : adapter les dispositifs et les parcours aux personnes en situation de handicap.

AIX EN PROVENCE 29-30 NOVEMBRE 2011

Discours d'ouverture de Jean-Louis BONNET, Président

Madame le maire-adjoint,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs les présidents,

Mesdames et messieurs les directeurs,

Mesdames et messieurs les représentants des organismes partenaires,

Mesdames, messieurs,

Chers amis,

Merci, madame le maire-adjoint, de nous accueillir aussi chaleureusement dans la ville de Paul Cézanne et d'Emile Zola au nom de madame la députée-maire. Vous nous avez indiqué toute l'implication de la ville et de la communauté du pays aixois pour l'intégration des personnes handicapées. La place des collectivités territoriales est, en effet, centrale dans la mise en œuvre des politiques d'intégration et d'accessibilité de celles et ceux de nos concitoyens en situation de handicap.

Merci, cher Michel Mercier, d'avoir été, avec les équipes de l'IRSAM et l'équipe du siège de la Fisaf, l'artisan de ce 34<sup>ème</sup> congrès.

Après le congrès de Poitiers, qui s'est intéressé particulièrement aux personnes âgées, et le congrès de Toulouse qui a traité des questions relatives à la petite enfance, ce 34<sup>ème</sup> congrès s'est donné pour thème le droit au travail et à la formation. Il ne s'agit pas là d'une préoccupation nouvelle pour la FISAF qui, depuis sa création, il y a maintenant plus de 85 ans, a toujours concentré l'essentiel de son énergie sur la formation et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap sensoriel dont ses adhérents ont la charge.





Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour un congrès qui se situe, logiquement, dans la continuité des précédents et illustre la volonté de la FISAf et de ses adhérents d'accompagner les personnes handicapées sensorielles à tous les âges de leur vie y compris dans leurs périodes de formation et d'activité professionnelles.

Ce congrès, vous le comprendrez aisément, revêt pour moi une importance particulière puisqu'il fait suite à ma toute récente élection à la présidence du conseil d'administration.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de rendre hommage à l'action de Maryvonne Lyazid qui, après Luis Daney, a présidé notre association jusqu'à l'été dernier. Sa désignation en tant qu'adjointe du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité ne lui permet d'exercer aucun mandat professionnel ou associatif. Dans la lettre de démission qu'elle a adressée au conseil d'administration elle s'exprime ainsi :

« J'ai été très fière de conduire cette fédération en m'appuyant sur des membres du bureau et du conseil d'administration compétents et très engagés dans ce qu'ils entreprennent. Ensemble nous avons porté haut les couleurs de la FISAf. Ceci n'a pu se réaliser qu'avec l'aide d'une équipe de collaborateurs créatifs et constamment mobilisés sur tous les sujets. La FISAf se porte bien à tous les points de vue, elle peut envisager son avenir avec sérénité, cela lui permet notamment de regarder hardiment vers l'avenir pour le préparer en fonction des évolutions qui se présentent tant pour les établissements et services que pour les alliances à consolider afin que notre secteur soit toujours plus fort pour compter dans le dialogue avec les pouvoirs publics. »

Merci à Maryvonne pour son engagement au service de notre fédération.

Evolution, alliance, dialogue, voilà trois idées que je fais miennes. Quand le bureau du conseil d'administration m'a sollicité pour prendre la relève, au regard de mon engagement déjà ancien à l'Institut national des jeunes sourds de Metz, j'ai accepté en précisant que je me situerais dans la continuité des actions engagées et que c'était à moi de m'adapter. Dans cet esprit, j'ai demandé aux membres du bureau de conserver leurs fonctions auprès de moi. Hormis Francis Guiteau dont les nouvelles fonctions ne lui permettaient pas de poursuivre sa mission, ils ont tous accepté et je les en remercie tous très cordialement et, tout particulièrement Annie Renard qui assuré l'intérim de la présidence et qui reste, bien sûr, vice-présidente. Merci à Francis pour toutes ces années passées au bureau et pour le soutien qu'il continuera de nous apporter au sein du conseil d'administration et bienvenue à Arnaud Grégoire qui va prendre la suite.



La formation et l'insertion professionnelle, je l'évoquais au début de mon propos, sont une préoccupation forte, une préoccupation historique de la FISAF. Rappelons qu'aujourd'hui plus de vingt services d'accompagnement à l'emploi adhèrent à notre fédération. La formation professionnelle a toujours été un des axes majeurs de l'activité des établissements adhérents et l'une des raisons de notre adhésion à Droit au savoir dont le président, Eric Chenut est aujourd'hui parmi nous.

Ces services ont été des partenaires engagés et volontaristes de l'AGEFIPH pendant des années, puis du FIPHP depuis sa création. Ils ont fortement contribué à la revalorisation de leur prestation de service étant à l'origine d'un référentiel important qui a inspiré l'AGEFIPH pour consolider son offre et ses prestations en faveur des personnes en situation de Handicap Sensoriel.

Ces services se sont beaucoup impliqués dans la préparation de ce 34<sup>ème</sup> congrès, congrès qui est, d'une certaine façon, le reflet de leurs interrogations et aussi de leurs inquiétudes. La FISAF est aujourd'hui présente sur ces questions au niveau national:

- a) elle participe à la commission Emploi du CNCPPH et c'est Danielle FAVEREAU, qui interviendra à la Table Ronde 3, qui nous y est représentée ;
- b) elle a été auditionnée dans le cadre du rapport Busnel.
- c) elle s'attache à porter, notamment par ce congrès, les préoccupations de ses adhérents sur cette question centrale.

Quelles sont aujourd'hui nos interrogations et nos préoccupations dans ce domaine ?

D'abord une interrogation générale sur le changement de paradigme proposé : au nom du droit commun peut-on laisser se défaire les mécanismes de compensation anciens sans vraiment prévoir leur substitution et des financements adaptés...

Plusieurs questions se posent alors, y compris sur les engagements annoncés lors de la Conférence Nationale du Handicap 2011.

- Qu'en sera-t-il des financements Agefiph sur le matériel informatique nécessaire à l'inclusion des étudiants pour qui c'est le seul moyen d'apprentissage (aide AGEFIPH abandonnée) ?
- Qu'advient-il du financement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle transféré de l'Etat au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels ?



- des financements des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), des Services d'accompagnement Médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) à destination des jeunes en situation de handicap de 16 à 25 ans et de l'inscription des jeunes en situation de handicap comme public prioritaire des contrats Etat/Région pour l'apprentissage
- de l'abondement pluriannuel dans les fonds départementaux de compensation : 18 millions sur 3 ans
- de l'accès des étudiants handicapés à la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour encourager leur accueil en stage par les entreprises
- de la prime aux entreprises accueillant des stagiaires en apprentissage ?
- ou des heures d'interprétariat qui sont considérées comme de l'aide humaine et non plus de la compensation du handicap ?
- Quelles seront les conséquences de l'application du décret sur la Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi (RSDAE), adopté le 16 août qui conditionne le versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et surtout qui repose sur la notion ambiguë d'employabilité, que les MDPH seront chargées d'évaluer ... ?
- Quel est l'avenir du dispositif Actions pour l'emploi des Etudiants Handicapés (A2EH) que l'AGEFIPH s'est engagée de manière dérogatoire à financer jusqu'en juin 2012 uniquement... ?
- L'AGEFIPH bénéficiera-t-elle d'une dotation suffisante et pérenne ?
- Quelle place laissera-t-on, dans les Schémas Régionaux d'Organisation Médico-sociale (SROMS) aux dispositifs innovants d'insertion professionnelle dans la mesure où il n'y a pas suffisamment de places dans les dispositifs de droit commun ? Y-a-t-il une vraie volonté de tester des dispositifs innovants ?
- Quelles seront les suites données au rapport Busnel ?

Vous l'avez compris, nos attentes sont fortes quant à la mise en œuvre des propositions du CNCPH et notamment celui de la commission Formation Emploi adapté et emploi ordinaire, travail protégé et donc sur le suivi des mesures proposées.



Pour conclure, je rappellerai qu'en France, le chômage des travailleurs handicapés s'élève à 19,1% contre 9,5% pour les demandeurs d'emploi valides. 81% des personnes handicapées ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Lorsqu'elles bénéficient d'un emploi, elles occupent des postes de moindre qualification et ont moins de possibilité d'évolution de carrière.

Chaque année 200 000 inaptitudes au travail sont prononcées dont 60% aboutissent à un licenciement pour inaptitude. Ces constats mettent en évidence les insuffisances dans l'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés.

Cependant, grâce à l'intelligence et à la ténacité des acteurs, la société a pris conscience du problème, les acteurs économiques également et on voit bouger les lignes. On voit naître un mouvement collectif dans les entreprises, une vraie préoccupation qui va au-delà de la contribution obligatoire. L'entreprise a néanmoins des exigences de niveau de formation, d'employabilité dans un contexte économique particulièrement contraignant. Les échanges que nous avons eu hier soir avec les entreprises du « club partenaires » nous ont renforcé dans cette conviction.

Comment alors mettre tout cela en adéquation, comment ne pas brader le capital de savoir-faire et de compétences acquis par le secteur du handicap sensoriel ?

C'est le défi qui nous est lancé. L'enjeu est à la hauteur de notre mobilisation et j'espère que ce congrès nous permettra de démontrer, une fois de plus, que nous sommes une force de propositions au service des personnes handicapées sensorielles.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un fructueux congrès.